



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/cha

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Monsieur
Eric Davet
Route de Villaz 34
1691 Villarimboud

Fribourg, le 14 février 2012

Pétition pour le maintien des arrêts des InterRegio en direction de Genève-Aéroport au départ de Romont et Palézieux dès l'horaire 2013

Monsieur,

Vous avez déposé à la Chancellerie d'Etat en date du 15 novembre 2011 une pétition intitulée « Maintien des arrêts des InterRegio à Romont et Palézieux ». Votre pétition est appuyée de 1500 signatures électroniques.

Pour l'essentiel, la pétition demande de maintenir les arrêts des InterRegio (IR) en direction de Genève-Aéroport au départ de Romont et Palézieux dès l'horaire 2013.

Après analyse circonstanciée, le Conseil d'Etat y répond comme suit.

Pour faire face à la croissance de la demande sur le réseau ferroviaire, en particulier sur l'Arc lémanique, les CFF ont développé un concept, l'Horaire Romandie 2013, permettant d'optimiser l'utilisation du réseau et d'augmenter sa capacité sans pour autant devoir réaliser d'infrastructures supplémentaires.

Ce concept nécessite la mise à la cadence semi-horaire parfaite des deux trains Grandes Lignes de la ligne du Plateau (IC et IR). Ces deux trains circulent actuellement de façon légèrement différenciée puisque l'IC est non-stop entre Fribourg et Lausanne et que l'IR s'arrête à Romont et Palézieux. Toutes les variantes développées par les CFF ont prévu la suppression des arrêts de l'IR à Romont et Palézieux afin de créer cette cadence semi-horaire parfaite entre les deux produits. La desserte de ces deux gares intermédiaires devait être assurée par un nouveau produit de type RE.

Le sillon de ce train RE, à cause des limites de l'infrastructure existante, ne donne pas de correspondance sur l'IC pour Genève à Lausanne ce pourquoi le canton de Fribourg a insisté auprès des CFF pour que ce train soit prolongé jusqu'à Genève. Une liaison horaire sans changement Romont/Palézieux – Genève a ainsi pu être maintenue. Cependant, le temps de parcours du RE sur cette relation, du fait des 7 arrêts intermédiaires prévus, connaît une augmentation significative par rapport à la situation actuelle. En contrepartie, une liaison sans changement est possible vers les destinations principales de l'Arc lémanique, en particulier Renens, Morges et Nyon. Par ailleurs, le temps de parcours entre Romont/Palézieux et Lausanne reste inchangé.

Il convient de préciser que l'augmentation du temps de parcours entre Romont/Palézieux et Genève est totalement indépendante de la mise en place du concept choisi pour le RER Fribourg|Freiburg. Le RER Fribourg|Freiburg a uniquement une influence sur les relations Romont/Palézieux vers Fribourg/Berne. Il serait absolument faux de dire que c'est à cause du RER Fribourg|Freiburg que le trajet Romont/Palézieux-Genève sera allongé dès décembre 2012.

Le concept initial de l'Horaires Romandie 2013 ne prévoyait aucune amélioration pour le canton de Fribourg. Différentes options ont alors été étudiées afin de définir un concept qui puisse donner une impulsion pour le développement des transports publics dans le canton de Fribourg. C'est sur la base de la variante avec coupe-accroche du train RE à Romont, développée par les CFF, que le Conseil d'Etat a validé le concept de liaison ferroviaire Bulle-Romont-Fribourg à la cadence semi-horaire, avec prolongation chaque heure jusqu'à Berne. La mise en place de cette nouvelle liaison, en remplacement du bus direct, constitue l'élément principal de la première étape du RER Fribourg|Freiburg.

Cette nouvelle liaison permet de rattacher Bulle au réseau ferroviaire national. Elle offre également une liaison directe chaque demi-heure entre Romont et Fribourg, respectivement Romont et Bulle.

Faisant suite aux compléments que vous mentionnez dans votre courrier du 4 janvier 2012 adressé au Directeur en charge des transports publics, les précisions suivantes peuvent être apportées :

- Les trains RE Bulle-Romont-Fribourg chaque demi-heure sans changement ont été mis en place selon la volonté du Conseil d'Etat. Il n'est pas question de dégrader cette liaison en offrant un seul train par heure sans changement entre Bulle et Fribourg et aucun de Bulle à Berne;
- La ligne ferroviaire Bulle-Romont n'a actuellement pas la capacité suffisante pour permettre, en plus des trains RE, la circulation d'un train régional;
- Les minutes d'accroche à Berne sont extrêmement limitées à cause de la capacité de la gare. Le train RE ne peut partir qu'à la minute .09 et arriver à la minute .51. En l'état, votre proposition de partir plus tôt de Berne est irréalisable.

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de ces informations, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat :


Georges Godel
Président




Danielle Gagnaux
Chancelière d'Etat